

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : RD559 - Marseille -Aménagement entre le Redon et Luminy - Protocole d'accord transactionnel entre le Département et la société Berthouly Travaux Publics.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le protocole transactionnel entre le Département des Bouches-du-Rhône et la société Berthouly Travaux Publics,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le dit protocole d'accord transactionnel,
- d'allouer à la Société Berthouly la somme de 90 000 € TTC du budget départemental correspondant à l'engagement transactionnel.

La dépense de 90 000 €TTC sera imputée au chapitre 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**